7 Epreuves de recherche au sang

Sigle : SchwhK

7.1. Epreuve de recherche au sang sur piste artificielle : sigle SchwhK – SchwhK/40

7.1.1. Généralités

Epreuve destinée à mettre en évidence l'aptitude des chiens de chasse à retrouver le grand gibier blessé faisant du sang ou non et cela plusieurs heures après la blessure, aptitude éminemment utile à tout chasseur de grand gibier.
Elle peut avoir lieu toute l'année.

7.1.2. Conditions d'admission

Ne sont admis aux épreuves que les teckels âgés de 12 mois révolus.
Il ne peut être jugé plus de huit chiens par groupe au cours d'une journée d'épreuve et pas plus de deux groupes par jour.

7.1.3. Préparation d'une épreuve de recherche au sang sur grand gibier blessé sur trace artificielle

7.1.3.1. Territoire

Le territoire choisi devra être une futaie ou un taillis clair d'une superficie suffisante (au moins 50 ha pour 1 piste) pour que toutes les pistes puissent être tracées en respectant les longueurs imposées par le règlement et surtout un intervalle qui ne sera jamais inférieur à 300 mètres entre chaque piste, compte tenu des différents crochets. Le territoire choisi devra comporter une densité suffisante de grands gibiers afin que les déplacements des animaux coupent les pistes tracées. Cette dernière condition est indispensable.

Les chemins forestiers fréquentés par des promeneurs et les routes passagères devront être évitées.

Il est souhaitable que les pistes traversent des terrains variés pour que l'épreuve se rapproche le plus possible d'une recherche naturelle.

7.1.3.2. Sang

Le sang doit être recueilli sur des ongulés fraîchement tués et récupéré dans l'abdomen lors du vidage de l'animal et en sectionnant les gros vaisseaux, notamment les fémorales de l'intérieur, dès le vidage terminé.

Le sang peut être conservé au congélateur dans les 12 heures suivant la mort de l'animal et revenu à température ambiante au moment d'être posé. La nature du sang et la méthode de pose seront précisées sur la feuille d'engagement.

7.1.3.3. Le gibier en fin de piste

C'est obligatoirement un ongulé : chevreuil, chevrillard, cerf, biche, faon, daim, mouflon, chamois, isard ou sanglier.

Cependant pour faciliter l'organisation de l'épreuve, et notamment pendant la période de fermeture de la chasse, l'ongulé peut être remplacé par une peau ou une tête fraîche ou décongelée. En cas de congélation, elle doit être revenue à la température ambiante au moment de son utilisation.

Le gibier (ou la peau) déposé en fin de piste devra correspondre à la même espèce que le sang utilisé pour la pose de la piste.

7.1.3.4. Le tracé des pistes. Plan d'ensemble

Il convient, avant de passer au balisage proprement dit, de faire un plan d'ensemble et une reconnaissance soigneuse des lieux.

Le point de départ des différentes pistes devra être étudié avec soin, pour que, quel que soit le tracé et l'importance des crochets, l'écart minimum de 300 mètres entre deux pistes soit strictement respecté. Les points importants sont les suivants :

a) départs : ils doivent être choisis dans un lieu de tir vraisemblable : bord de layon, prairie en lisière par exemple.

b) écartement des pistes : toujours supérieur à 300 mètres.

c) utilisation du terrain : éviter que la piste traverse des routes ou chemins trop fréquentés. Choisir le parcours sous-futaie ou dans un perchis clair pour que le travail du chien puisse être bien observé par le jury.

Néanmoins, ainsi que le ferait un animal blessé, le parcours peut traverser des passages plus fourrés, longer puis traverser un ruisseau peu large et peu profond.

d) l'arrivée : elle doit être choisie à proximité d'un layon qui permettra le retour sans couper les pistes et qui pourra être utilisé pour déplacer la peau ou la pièce de gibier. Cependant cette pièce sera déposée suffisamment en profondeur dans l'enceinte pour que la proximité du layon ne soit pas une indication pour le conducteur.

7.1.3.5. Balisage des pistes

Il faut être à trois dont une personne connaissant bien le terrain.

Aucune des personnes présentes lors de cette opération n'est autorisée à présenter un chien à l'épreuve.

Le balisage proprement dit :

a) Matériel :

On utilise des marques de couleurs différentes : rouge, vert, jaune ..., une même couleur pour une même piste. Ces marques seront discrètes, une des extrémités sera taillée en pointe. Cette pointe sera dirigée vers le bas tant que la piste est droite. Lorsque la piste fait un crochet, on utilise 2 marques réunies par la base : une dirigée vers le bas, et l'autre dirigée dans le sens du crochet.

Ces marques sont fixées aux arbres avec des punaises ou des agrafes.

b) Départ

Le départ sera marqué avec une étiquette de la même couleur portant la mention : Départ de la piste n°...., pose du sang à .... heures, date.

c) Le tracé peut être effectué en même temps que la pose du sang.

La personne connaissant bien le terrain marche en tête pour indiquer le tracé. La seconde balise : c'est à dire pose une marque bien visible sur la face de l'arbre opposée à celle visible lorsque l'on se déplace dans le sens du départ vers l'arrivée. Cette marque n'est donc pas visible lorsqu'on se déplace dans le sens départ vers arrivée. La troisième personne reste à la dernière balise posée, de façon que traceur et marqueur puissent

contrôler leur travail d'un seul coup d'œil.

d) Arrivée :

L'arrivée est indiquée par une étiquette toujours de la même couleur que les balises, mentionnant : "Arrivée de la piste n°..."

7.1.3.6. Pose du sang

La méthode de pose du sang sera obligatoirement la même pour la totalité des pistes de l'épreuve.

Deux méthodes :

a) Pose à l'éponge : on utilise une petite éponge en mousse de plastique de 4 cm x 4 cm fixée au bout d'une baguette d'environ 1 m de long et un récipient ouvert (petit seau...) contenant le quart de litre de sang à poser. On trempe l'éponge dans le sang, on essore en pressant sur la paroi interne du seau. A chaque pas on appuie légèrement l'éponge sur le sol. On trempe l'éponge dans le bidon tous les dix pas environ. Il est conseillé de prévoir un flacon de secours en cas de chute.

b) Pose au bouchon verseur : on utilise une bouteille de matière plastique translucide permettant de vérifier la quantité de sang restante et munie d'un bouchon verseur. La bouteille étant remplie au départ des 250 cc de sang mentionnés par le règlement, on asperge régulièrement le sol en pressant sur la bouteille.

Quelle que soit la méthode employée, il faut que la pose du sang soit la plus régulière possible.

1) Départ

Au départ, on déposera une petite quantité de sang et une pincée de poils de l'animal de chasse. Ces indices seront soigneusement recouverts de quelques rameaux d'arbre ou de fougère comme il est d'usage de le faire pour une recherche réelle.

On laissera trois balises visibles par le concurrent sur environ une trentaine de mètres pour indiquer la direction de fuite de l'animal.

2) Pose du sang

Le traceur ira de balise en balise, le poseur de sang le suivra en posant le sang selon la méthode choisie. Il pourra ainsi concentrer toute son attention dans une pose régulière du sang. Entre les crochets, des reposées seront simulées en grattant légèrement le terrain et en y déposant un peu plus de sang et quelques poils

3) Fin de piste

Les poseurs laisseront subsister l'étiquette de fin de piste qui ne sera retirée que le lendemain lorsque l'animal (ou la peau) sera posé en fin de piste.

4) Le retour s'effectuera avec un large détour en évitant de couper les pistes tracées ou à tracer. Les bidons de sang étant soigneusement fermés dès la fin de la piste pour éviter de répandre du sang accidentellement.
L'existence d'un layon ou d'une allée à proximité des fins de pistes permet de prévoir un retour en véhicule apprécié des traceurs et plus tard, au moment de l'épreuve, par les juges.

7.1.4. Manoeuvres à prévoir pendant le déroulement de l'épreuve

7.1.4.1. Signaux et déplacements

Il est bon de prévoir un code de signaux et déplacements donnés à la pibole, à la trompe de chasse, à la radio pour les deux éventualités de la recherche.
a) Si le conducteur et le chien sont éliminés avant d'être parvenus à la fin de la piste : au signal prévu, l'aide chargé de transporter le gibier (ou la peau) d'une piste à l'autre, portera immédiatement le leurre à la fin de la piste suivante avec les précautions requises (sans couper la piste).
b) Si l'animal est retrouvé : le signal prévient le concurrent suivant de se préparer.

7.1.4.2. Retour

Un itinéraire de retour des juges et du concurrent sans recoupement des pistes doit être prévu. S'il peut être fait avec un véhicule, c'est une économie de temps et d'efforts appréciables.

7.1.5. Règlement de l'épreuve

7.1.5.1. Longueur de la piste

La piste artificielle, piste de sang, sur laquelle travaillera le chien, devra avoir une longueur comprise entre 1000 m et 1200 m et être posée en forêt (voir 7.1.3.1.). Cette piste doit déboucher sur une pièce de grand gibier ou une peau (voir 7.1.3.3.).

7.1.5.2. Crochets et reposées

De manière à évoquer le mieux possible la réalité de la chasse, chaque piste comportera 3 crochets à angle droit situés au bout de 200, 400 et 800 mètres environ. Le parcours de la piste sera, dans l'ensemble, légèrement sinueux et comportera 2 reposées, situées chacune entre les crochets ; on les suggérera en piétinant le sol et en y ajoutant du sang de manière un peu plus abondante ainsi que quelques touffes de poils.

7.1.5.3. Intervalles entre les différentes pistes

Les différentes pistes devront être éloignées les unes

des autres et sur toute leur longueur d'au moins 300 mètres. Elles traverseront toutes, si possible, le même genre de territoire. (voir 7.1.3.1.).

7.1.5.4. Piste de réserve

Pour chaque épreuve, il y a lieu de prévoir une piste de réserve.

7.1.5.5. Temps de neige

La pose des pistes ne devra en aucun cas être effectuée par temps de neige ou sur des plaques de neige.
C'est pourquoi on évitera, selon les régions, d'organiser les épreuves durant la période hivernale (s'étendant du 15 novembre au 15 mars environ).

7.1.5.6. Sang

La quantité de sang utilisée pour la pose d'une piste ne devra pas dépasser un quart de litre pour une distance de 1000 mètres. Pour une même épreuve il est indispensable d'utiliser le sang de la même espèce animale pour toutes les pistes.
En outre, la nature du sang employé devra être annoncée sur la feuille d'engagement (voir 7.1.3.2.)

7.1.5.7. Age des pistes

Les pistes devront être posées la veille c'est à dire avoir passé une nuit au moment de l'épreuve. Mais on s'efforcera toujours d'obtenir un temps de pose d'au moins 20 heures.

7.1.5.8. Pistes de plus de 40 heures d'âge.

Si les concurrents en font la demande au moment de l'inscription, l'organisateur a la possibilité d'étendre l'épreuve de telle façon que dans un jury les chiens soient confrontés à des pistes ayant deux nuits d'âge, c'est à dire environ 40 heures.
Les chiens non titulaires de l'épreuve SchwhK peuvent concourir sur piste de 40 heures et recevoir le sigle SchwhK/40.

7.1.5.9. Méthode de pose de sang

La pose des pistes proprement dite peut être effectuée aussi bien à l'éponge qu'au bouchon-verseur. (voir 7.1.3.6.)

Mais, de même qu'on utilise pour une même épreuve le sang de la même espèce animale, on n'emploiera lors de cette épreuve qu'une seule et même méthode de pose de sang : soit le tamponnage (éponge), soit la projection (bouchon-verseur).

7.1.5.10. Balisage des pistes

En même temps que la pose du sang, on effectuera le balisage de la piste ; celui-ci ne devra être reconnaissable que par les juges. C'est pourquoi le guide du terrain, personne familiarisée avec le territoire, se mettra d'accord avec un juge participant, dans la mesure du possible, en tant que responsable, à

la pose des pistes, sur les divers points de repères indiquant la direction à suivre. (voir 7.1.3.5.).

7.1.6. Hurleurs à la mort, indicateurs de la mort.

Les concurrents qui le désirent, pourront aussi, après l'avoir précisé lors de l'inscription à l'épreuve, présenter leur chien comme "hurleur à la mort" ou "indicateur de la mort". Dans ce cas, la piste devra, le matin de l'épreuve, après le tirage au sort, être prolongée de 250 mètres. Ainsi le chien pourra être lâché près d'une reposée, après 1000 mètres de travail au trait. La quantité de sang employée sera de l'ordre de 1/10 ème de litre pour les 250 mètres supplémentaires.

7.1.7. Ordre et discipline de la journée.

Le matin de l'épreuve, après l'appel des concurrents, on déterminera par tirage au sort la piste attribuée à chaque chien.

Durant la journée, les chiens attendant leur tour seront continuellement tenus en laisse. De manière générale, conducteurs de chiens et spectateurs sont tenus de respecter scrupuleusement les directives de l'organisateur et des juges. Le non-respect d'une de ces directives entraînera immédiatement l'exclusion et le renvoi du lieu de l'épreuve.

Le responsable du transport du gibier ou de la peau et le sonneur de chasse qui l'accompagne veilleront, après avoir déposé le leurre en bout de piste, à s'éloigner d'au moins 50 mètres pour se mettre à couvert sous le vent, de façon à ne pas se faire repérer ni par l'œil du conducteur, ni par le nez du chien.

Les suiveurs peuvent être limités ou refusés par le conducteur et le jury.

7.1.8. Modalités de travail du chien

7.1.8.1. La manière de conduire

Le chien devra être conduit au "trait" mesurant au minimum 6 mètres de long, déroulé dans sa totalité et fixé à la "botte" (collier pour chien de sang). Le conducteur devra arriver à la pièce de gibier ou à la peau avec son chien sans aucune aide extérieure. Les juges pourront le rendre attentif au fait que son chien a quitté la piste mais ceci seulement lorsque le chien se trompera ou suivra indéniablement une voie de change sans que le conducteur s'en rende compte, et lorsque l'on ne pourra plus attendre du conducteur ou du chien qu'ils retournent d'eux-mêmes sur la piste tracée.

7.1.8.2. Droit à deux erreurs.
Il n'est pas permis au chien de quitter la piste plus de deux fois, sauf s'il se corrige lui-même ou si le conducteur décide de faire les arrières ou de prendre les devants.

7.1.8.3. Le travail des chiens "hurleurs à la mort" ou "indicateurs de la mort".
Le chien présenté comme "hurleur à la mort" devra, une fois libéré (après 1000 mètres de travail au trait), suivre seul en liberté la rallonge de la piste jusqu'au gibier mort et indiquer au conducteur, par des hurlements ininterrompus, qu'il a trouvé le gibier, ceci jusqu'à l'arrivée du conducteur près de la pièce ou de la peau.
Le chien présenté comme "indicateur de la mort" devra lui aussi, une fois libéré (après 1000 mètres de travail au trait), suivre seul la rallonge de la piste jusqu'à la pièce de gibier. Mais il lui faudra ensuite revenir rapidement à son maître pour lui indiquer, par un signal spécial, annoncé par le conducteur au jury en début d'épreuve, qu'il a retrouvé la pièce et conduire son maître au gibier ou à la peau avec ou sans laisse.
Pour ces deux cas de recherche libre (hurleur et indicateur de la mort) un membre du jury sera caché en bout de piste et sous le vent, afin d'observer le comportement du chien découvrant le gibier mort. Les chiens hurleurs et indicateurs n'ayant pas réussi leur discipline restent crédités de leur qualificatif de travail au trait (longueur 1000 mètres).

7.1.8.4. Elimination du chien.
Les chiens dont le travail s'avère réellement insuffisant (10 minutes sans travail, conducteur qui fait la piste) peuvent à tout moment être éliminés par les juges. Mais l'élimination ne peut intervenir que pendant le travail et non plus après la fin de celui-ci. Une non élimination n'implique pas forcément la réussite à l'épreuve.

7.1.9. EVALUATION ET NOTATION DU TRAVAIL

7.1.9.1. Le jugement
Le jugement s'effectue à l'intérieur du jury à partir d'une libre appréciation de l'ensemble du travail effectué par le chien.
Les juges devront particulièrement observer le comportement du chien au point de départ, aux crochets et aux reposées. Sont également à prendre en considération, le perçant du chien sur la piste et comment il négocie les arrières et les devants. Si le chien indique du sang ou

tout autre indice, il est avantageux que le conducteur le signale au jury.
Le conducteur peut, sans l'aide des juges, remettre son chien sur la piste, cela n'est pas à considérer comme un rappel mais peut néanmoins influencer négativement le jugement en cas de répétition.
Il est vivement conseillé aux juges de ne rappeler un conducteur et son chien que si ce dernier s'est écarté d'au moins 80 à 100 mètres de la piste et que visiblement le chien n'est plus en mesure de la retrouver.

7.1.9.2. L'importance du pur travail au trait.

Le travail à fournir dans tous les cas consiste avant tout en un travail au trait. Son évaluation est la seule déterminante pour l'obtention de la note. Ainsi, la prestation comme "hurleur à la mort" ou "indicateur à la mort" ne doit pas être prise en considération pour la notation ni pour le classement à l'intérieur d'une même classe de prix.

7.1.9.3. Durée du travail

Le temps mis par le chien pour effectuer la recherche n'intervient pas dans l'évaluation du travail. Dans des conditions normales le travail ne devrait pas durer plus de 1 heure et demie.

7.1.9.4. Prestation insuffisante

Un chien qui a profité d'un soutien "efficace" de la part de son conducteur peut être éliminé bien que l'équipe soit arrivée au bout de la piste. Dans ce cas, les juges ont intérêt à avertir le conducteur au cours de la recherche, tout en lui expliquant pour quelles raisons le travail est insuffisant et ne répond pas aux exigences.

7.1.9.5. Classement

Le classement résulte des notes et coefficients, suivant l'échelle ci-après :

Insuffisant	**0**
Médiocre	**1**
Bon	**2**
Très bon	**3**
Excellent	**4**

	Coefficients
Façon de travailler sur la piste rouge	**10**
Sûreté dans la recherche	**8**
Volonté dans la recherche	**7**

		1er Prix		2ème Prix		3ème Prix	
	Coeff.	Notes	Points	Notes	Points	Notes	Points
Façon de travailler sur la piste rouge	10	4	40	3	30	2	20
Sûreté dans la recherche	8	3	24	3	24	2	16
Volonté dans la recherche	7	3	21	2	14	2	14
Total points			**85**		**68**		**50**

7.1.9.6 Attribution des prix (notes minimum)

A l'intérieur de chaque prix, les chiens seront classés :

1/ en fonction du nombre de points obtenus,

2/ en cas d'égalité selon le brio de leur prestation à l'appréciation du jury.

L'âge et le qualificatif beauté n'entrent pas en compte dans le classement des prix entre eux.

7.1.9.7. Remise de la brisée et proclamation des résultats

A l'arrivée du chien, le chef de jury ou l'un des juges désigné par lui offrira une brisée au conducteur, ce dernier remettra une partie de celle-ci à son chien en la fixant à la botte.

Un membre du jury est tenu, après chaque travail, d'en faire un commentaire devant les participants : concurrents et spectateurs. Cependant les précisions concernant les notes obtenues et le prix attribué au chien ne sont donnés qu'au moment de la proclamation des résultats.

7.1.9.8. Sigles

Les chiens ayant obtenu un prix peuvent prétendre à l'inscription du sigle selon le cas : SchwhK, SchwhK/40, SchwhK/Tv (chien hurleur à la mort), SchwhK/Tw (recherche libre avec retour au maître) sur le carnet de travail.

8 Epreuve de recherche au sang sur piste artificielle effectuée à l'aide de semelles traceuses

Sigle : SchwhKF

8.1. Epreuve de recherche au sang sur piste artificielle effectuée à l'aide de semelles traceuses.Sigle : SchwhKF/20 ou schwhKF/40

8.1.1. Généralités

L'épreuve peut avoir lieu toute l'année.

La pose de pistes ne devra en aucun cas être effectuée par temps de neige ou sur des plaques de neige. En cas de neige tombée après la pose des pistes, le déroulement de l'épreuve sera possible.

8.1.2. Conditions d'admission

Il ne peut être jugé plus de 16 chiens par journée d'épreuve, donc deux groupes de huit chiens. Ne

sont admis que les chiens âgés de 12 mois et plus.
Sont applicables les préliminaires communs à l'épreuve SchwhK, à savoir :
- ordre et discipline de la journée,
- compétences des juges et du jury,
- longueur, configuration, distance des pistes et balisage de ces dernières,
- obligation d'une piste de réserve,
- âges des pistes : 20 ou 40 heures (2 nuits exigées pour ces dernières),
- modalités identiques pour les hurleurs à la mort ou indicateurs de la mort.

8.1.3. Préparation de la piste

Les points de repère : outre les deux reposées, on marquera une dizaine de points de repère répartis sur le parcours à des distances approximativement égales. Ces points seront marqués par quelques gouttes de sang sans égratigner le sol et signalés discrètement aux juges. Entre ces points de repère, aucun sang ne sera utilisé.

8.1.4. Les semelles traceuses

Pour tracer la piste, la paire de semelles est exigée. L'utilisation d'une seule semelle est proscrite.
Provenance des sabots : tous les cervidés, mouflon, chamois et sanglier.
A noter que le chevreuil est exclu.
Les sabots, les 0,10 l de sang et les poils utilisés pour marquer les points de repère, le début de la piste et les reposées et la pièce (ou peau fraîche) déposée à la fin de la piste devront provenir de la même espèce. Il faut s'assurer que les sabots, éventuellement congelés, soient complètement dégelés au moment de leur utilisation.
A noter qu'une paire de sabots peut être utilisée pour deux pistes.
Les semelles traceuses avec sabots sont mises à environ 10 mètres de « l'Anschuss ». Ce dernier sera suggéré en piétinant le sol et en y ajoutant un peu de sang ainsi que quelques touffes de poils. Les deux reposées seront d'ailleurs marquées de la même manière. Le point de départ du traceur sera marqué par une branche.

8.1.5. Modalités de travail du chien

Comme pour l'épreuve ordinaire, le chien devra être conduit sur toute la distance au trait déroulé au minimum sur 6 mètres (sauf cas des hurleurs à la mort ou indicateurs de la mort).
La quête : le chien est mis sur le point de départ du traceur (point marqué par une branche) et doit trouver « l'anschuss ». Le cas échéant, le conducteur est autorisé à appuyer « énergi-

quement » son chien pour trouver le départ réel. Si après cinq minutes environ le départ réel n'est pas trouvé par le chien, ce dernier y est conduit par son maître. A noter, qu'il est indispensable de poser les indices à l'anschuss par une voie détournée, afin d'éviter que le chien ne le trouve en suivant les pas du poseur.

Le pistage : comme pour l'épreuve SchwhK, il n'est pas permis au chien de quitter la piste plus de deux fois. Ce dernier peut se corriger lui-même ou si le conducteur le décide, et cela de sa propre initiative, prendre les devants ou faire les arrières.

8.1.6. Evaluation du travail

A noter l'importance de l'ensemble du travail effectué par le chien.

A retenir notamment pour l'attribution des notes le comportement du chien à la quête et surtout la faculté d'indiquer les points de repère marqués du sang sur le parcours du tracé de la piste, faculté tellement appréciable au cours d'une recherche au naturel où souvent la quantité de sang fait défaut. A analyser également le pur travail à la longe et le comportement général du chien.

8.1.7. Le classement

Les notes et coefficients sont identiques à l'épreuve SchwhK.

9 Recherche au sang sur piste artificielle sans accompagnement de juges
Sigle : SchwPOR

9.1 Epreuve de recherche au sang sur piste artificielle sans accompagnement de juges : sigle : SchwPOR/20, SchwPOR/40

9.1.1. Généralités

L'épreuve peut avoir lieu toute l'année, sauf durant l'hiver par temps de neige.

Le jury est obligatoirement constitué par 3 juges, comme pour les autres épreuves.

9.1.2. Conditions d'admission

Le nombre de chiens est limité à 8 par groupe.

Age et sigle exigés : 12 mois et plus ; sigles SchwhK ou SchwhKF.

Le conducteur doit avoir

16 ans révolus et une décharge parentale doit être fournie s'il est mineur.

9.2.1. La préparation de la piste

La présence d'une densité normale de grand gibier est exigée dans les cantons forestiers choisis pour une telle épreuve.

Longueur des pistes : 1000 à 1200 mètres. Distance exigée entre les tracés : au moins 800 mètres. Dans la mesure du possible, les différents parcours devront être séparés par des obstacles naturels comme une vallée, route fleuve, etc...

La piste sur laquelle travaillera le chien devra être posée en forêt, pouvant éventuellement comprendre des clairières, des prairies forestières, des coupes rases, etc...

Pour mieux évoquer la réalité du parcours d'un gibier blessé, la piste sera légèrement sinueuse et comportera entre les trois crochets, également trois reposées piétinées et marquées avec du sang et quelques touffes de poils. Aucun contre-pied n'est à prévoir.

Il y a lieu de préparer une piste de réserve.

9.2.2. Sang et méthode de pose

Seul le sang de grand gibier peut être utilisé ; il est indispensable de prendre le sang de la même espèce animale pour toutes les pistes. La nature du sang employé devra être annoncée lors de la publication de l'épreuve. L'utilisation du sang congelé ramené à l'état frais est tolérée.

La pose du sang : 250ml, comme pour la piste SchwhK ; peut être effectuée aussi bien à l'éponge (méthode de tamponnage) qu'au bouchon verseur (méthode de projection).

La piste peut également être tracée à l'aide de semelles traceuses avec sabots intégrés. Bien sûr on emploiera lors d'une épreuve qu'une seule et même méthode, de même qu'on n'utilisera pour une même épreuve que le sang ou des sabots de la même espèce animale.

Il est évident que la pose du sang sera effectuée dans le sens « départ-arrivée » et non l'inverse et qu'aucun signe révélateur comme des étiquettes ou des branches cassées par exemple qui indiqueraient la configuration de la piste.

9.2.3. Les témoins

Cinq témoins légèrement badigeonnés de sang et numérotés de 1 à 5, seront déposés sans être cachés à des distances irrégulières sur le tracé de la piste. Ces témoins peuvent être constitués avantageusement par des découpes de bois de 5 à 8 cm de diamètre, épaisseur de chaque témoin de 1 à 2 cm.

L'utilisation d'un os ou d'un morceau de peau séchée est à éviter, le risque d'être enlevés durant la nuit par des renards ou autres étant trop grand.

9.3.1. Déroulement de l'épreuve

Comme pour les autres épreuves au sang et après l'appel des concurrents, on déterminera par tirage au sort la piste attribuée à chaque chien.

Avant chaque travail, la pièce de gibier (ou peau fraîche) sera déposée mais non cachée en bout de piste.

Après concertation des juges, le chef de jury indiquera au conducteur le point de départ de la piste et la direction de fuite. A partir de ce moment le conducteur seul avec son chien, sans aucune aide extérieure, devra retrouver la pièce.

Après avoir minutieusement noté l'heure de départ du conducteur, les trois juges de deux délégations différentes, éventuellement accompagnés d'un sonneur de chasse se rendront à l'arrivée de la piste. Ils resteront éloignés d'au moins 50 mètres du point de l'arrivée et se mettront à couvert sous le vent, de façon à ne pas se faire repérer ni par le conducteur, ni surtout par le nez du chien.

9.4.1. Evaluation du travail

Le travail à fournir consiste avant tout en un pur travail au trait. Un travail «libre» même sous contrôle du conducteur, n'est pas autorisé.

Toute équipe « conducteur-chien » qui réalise la prestation en une heure et demie ou moins et peut présenter deux témoins ou plus a réussi l'épreuve.

Le classement s'effectue d'après le nombre de témoins présentés. A nombre égal de témoins, le meilleur temps intervient dans l'évaluation du tra-

Notes